



## Grande victoire FO pour les Intermittents de France Télévisions

---

Depuis le printemps 2019, FO france•tv se bat pour le respect des droits des salariés intermittents de France Télévisions et l'application pleine et entière de l'accord de branche de télédiffusion des CDDU.

Cet hiver, nous avons obtenu la régularisation de nombreux dossiers concernant les indemnités de voyage.

Aujourd'hui, après des mois de revendication de Force Ouvrière, la Direction a enfin modifié le logiciel de paye. Ainsi, dès ce mois de Juillet 2020, toute heure de travail commencée sera payée en intégralité sur les contrats de moins de 5 jours.

A partir d'août 2020, une requête informatique permettra la prise en compte de toutes les heures effectuées par les CDDU dans une seule et même semaine, toutes stations confondues, et ainsi déclenchera des heures supplémentaires à partir de la 36ème heure.

Force Ouvrière regrette ce temps perdu, qui aurait pu éviter des arriérés de salaires. Nous restons donc vigilants sur les modalités de rétroactivité.

Paris, le 9 juillet 2020